

Droit, Economie, Gestion Mention Droit et gestion des établissements de santé Spécialité Droit des établissements de santé

RNCP7376 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	128
Code(s) ROME	K1903, K1902, M1503, M1302, H1502
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/10/2019

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

UNIVERSITE DE MONTPELLIER I

<http://www.univ-montp1.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du Master II Mention droit et gestion des établissements de santé peut exercer les activités suivantes :

- Gérer et diriger une structure médico-sociale ou sanitaire
- Diriger les ressources humaines et manager les équipes professionnelles
- Piloter divers projets dans le secteur sanitaire ou médico-social
- Participer à la prévention des risques juridiques et professionnels dans les rapports avec les usagers, les contractants
- Prendre en charge la maîtrise des démarches d'assurances qualité
- Réaliser différents audits (qualité, fonctionnement, sécurité)
- Conseiller et prendre en charge les procédures d'évaluation, d'accréditation et d'autorisation
- Intégrer et/ou diriger les services juridiques ou des affaires réglementaires des entreprises de santé, des industries du secteur pharmaceutique
- Etre responsable de la veille juridique et scientifique dans l'industrie pharmaceutique et cosmétique

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Il est capable de :

- rechercher et sélectionner l'information (veille juridique et sanitaire)
- conseiller juridiquement et stratégiquement tous professionnels de santé et usagers des secteurs
- encadrer des équipes et travailler en réseau avec d'autres collaborateurs
- rédiger des conclusions et les exposer
- rédiger des actes juridiques complexes tels que les contrats, les actes administratifs traditionnels de planification (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, projet d'établissement et autorisations)
- accomplir les formalités nécessaires aux procédures
- instruire et encadrer une procédure d'autorisation de mise sur le marché

- mener une conciliation en établissement et/ou un contentieux (responsabilité médicale et hospitalière par exemple)
- gérer la création et le développement d'établissements et d'entreprises de santé
- gérer l'information en matière de propriété industrielle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre aux métiers suivants :Avocat spécialisé, juriste d'entreprise, directeur d'établissement (établissements sanitaires, sociaux médico-sociaux, associations en santé), cadre dans les différents établissements ou entreprises de santé (industries pharmaceutique et cosmétiques, mutuelles), collaborateur juridique, rédacteur juridique, responsable ressources humaines et sociales, responsable qualité, fonction publique en santé (cadre d'établissement public, cadre d'agence sanitaire).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 2 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 468 €
Familles professionnelles (FAP)	H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire · tension 5/5 (Très élevée) H0X90 — Techniciens du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité · tension 5/5 (Très élevée) L4X80 — Techniciens des services administratifs · tension 4/5 (Élevée) L5X91 — Juristes et avocats · tension 3/5 (Modérée) L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement · tension 2/5 (Faible) P3X90 — Professionnels du droit · tension 4/5 (Élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	18 064
Jugés difficiles à recruter	40 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	H0X40 — Ouvriers qualifiés du contrôle qualité et de laboratoire H0X90 — Techniciens du contrôle qualité H1X93 — Ingénieurs des méthodes de production, du contrôle qualité L4X80 — Techniciens des services administratifs L5X91 — Juristes et avocats L5X92 — Cadres des ressources humaines et du recrutement L6X00 — Dirigeants de petites et moyennes entreprises de moins de 50 salariés P3X90 — Professionnels du droit

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants chercheurs et professionnels (Décret 2002-590 du 24 avril 2002).

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/10/2019

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-montp1.fr> <http://www.droitetsante.fr/>

université montpellier 1

CEERDS

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7376/>